



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipements

Question écrite n° 60420

Texte de la question

M. Bernard Bosson attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la campagne de promotion d'un gilet à bandes réfléchissantes pour assurer la sécurité des piétons en bord de route et les automobilistes sortis de leurs véhicules à la suite d'un accident. Il lui demande s'il entend rendre l'utilisation de ces gilets obligatoire.

Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement a été attentif à la campagne de promotion d'un gilet à bandes réfléchissantes destiné à assurer la sécurité des piétons et autres usagers en bordure de route, et notamment celle des automobilistes sortis de leur véhicule suite à un incident ou à un accident. Une opération intitulée " Bien vu ! un gilet pour la vie " a été conduite du 27 octobre au 1er novembre 2000 par un équipementier et un pétrolier, en partenariat avec des confectionneurs et l'association des sociétés d'autoroute. Cette opération consistait à proposer, moyennant une modeste participation financière de l'usager, un gilet lors de chaque plein d'essence. Elle s'est vu attribuer le label " initiative soutenue par la sécurité routière " dans le cadre de la grande cause nationale de l'année 2000 consacrée à la sécurité sur la route. S'il est souhaitable que chaque automobiliste s'équipe, ainsi que ses passagers, de tout dispositif de nature à accroître la sécurité sur la route, l'obligation de la présence de tels gilets à bord des véhicules relève du niveau communautaire.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Bosson](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60420

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2533

Réponse publiée le : 5 novembre 2001, page 6348